

question du jour

Etats généraux de la bioéthique, « tous les sujets seront débattus »

Le président du CCNE détaille pour « La Croix » le processus des états généraux de la bioéthique, qui doivent être lancés aujourd'hui.

bioéthique
2018 états généraux



Jean-François Delfraissy
Président du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) (Photo Luc Nobour/IP3)

Dans quel état d'esprit abordez-vous ces états généraux de la bioéthique dont l'organisation a été confiée au CCNE, et qui précèdent la révision de la loi de bioéthique prévue à l'automne ?

Jean-François Delfraissy : Tout l'enjeu de ces états généraux est de prendre le pouls de la société civile sur des sujets passionnants, mais aussi difficiles et complexes. C'est un exercice de démocratie sanitaire auquel le médecin et ancien directeur de l'Agence nationale de recherche sur le sida auquel je suis est sensible. Cela dit, dans cette France de 2018, mener un tel exercice d'intelligence collective n'est pas si facile.

Pourquoi ? Quels sont les écueils à éviter ?

J.-F.D. : Ne nous leurrons pas : toute la France n'est pas passionnée par les questions de bioéthique. Mais il faut permettre au citoyen lambda de participer s'il le souhaite. Ce débat ne doit pas être mené uniquement entre des spécialistes en éthique ou en médecine. Plus l'on va brasser d'idées, mieux ce sera. Dans ce processus, nous devons aussi prendre garde à ce que les positions extrêmes, de part et d'autre, ne bloquent pas l'expression des idées.

Quels outils allez-vous mettre en place pour cela ?

J.-F.D. : Le premier d'entre eux est le site Web des états généraux de la bioéthique (1), qui sera ouvert début février. Nous y mettrons en ligne les agendas de tous les débats organisés en France, mais il sera aussi possible pour les citoyens d'y débattre et d'y faire valoir des positions individuelles. Ce site sera aussi un ins-

trument de la transparence de tout ce processus, puisque tout sera public.

Deuxièmement, une soixantaine de débats et d'ateliers seront organisés dans toute la France, d'ici à la deuxième quinzaine d'avril. Il faut y ajouter de nombreux événements dans d'autres lieux, comme des lycées, des universités. Chaque débat donnera lieu à un compte rendu qui sera envoyé au CCNE et qui nous permettra de mesurer les attentes de la société.

Par ailleurs, le CCNE mènera ses propres auditions. Nous avons prévu de recevoir les sociétés savantes, le milieu associatif au sens très large, les grands courants de pensée religieux et sans doute aussi quelques acteurs du secteur privé. Au total, nous entendons mener environ 150 auditions entre la mi-février et la fin avril. Je souhaite souligner que toutes les associations qui désirent être auditionnées seront les bienvenues.

Nous devons aussi prendre garde à ce que les positions extrêmes, de part et d'autre, ne bloquent pas l'expression des idées.

Mettez-vous aussi en place un panel de citoyens ?

J.-F.D. : Nous sommes en train de mettre en place ce que nous avons appelé un comité citoyen des états généraux. Une vingtaine de personnes, sélectionnées par

une entreprise chargée de composer un panel représentatif de la société française, formeront un groupe qui sera un organe de vigilance tout au long de ces états généraux. C'est une nouveauté. Ils pourront non seulement se saisir d'un ou deux sujets s'ils le souhaitent, mais auront aussi pour tâche de porter un regard critique sur l'ensemble du processus. Ils se réuniront durant cinq week-ends à Paris (le premier sera consacré à une formation), et rendront leur propre rapport.

Quand le CCNE rendra-t-il son rapport ?

J.-F.D. : Le CCNE rendra deux documents. D'abord, en juin, il remettra à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques un premier rapport, neutre. Je tiens à cette neutralité : il s'agira de dire ce que nous avons cru percevoir et entendre au cours des états généraux. Puis ce processus des états généraux de la bioéthique sera clos par un grand événement national début juillet. Dans un deuxième temps, le CCNE remettra dans le courant de l'été son propre avis sur la révision de la loi, et sur ce qui lui semble constituer les grandes priorités et les grands enjeux de la révision de la loi.

Comment vous assurer que ce qui ressortira de ces états généraux sera bien pris en compte par le gouvernement ?

J.-F.D. : Mon rôle est d'organiser au mieux ces états généraux. A l'issue de ces débats, qui auront brassé beaucoup d'idées, il y aura forcément un phénomène d'étonnement, et certainement des déceptions. Je ne sais pas encore ce qui sera inclus dans le périmètre de la loi, mais il y a plusieurs possibilités : une révision restreinte, large, ou l'adoption d'une nouvelle loi. Mais cela relève du choix politique et non du CCNE.

Dans une tribune publiée mardi dans La Croix, l'ancien

ministre de la santé Jean-François Mattei estime qu'il faut s'interroger sur le principe d'une révision automatique

des textes bioéthiques, aujourd'hui prévue tous les sept ans, qui selon lui affaiblit la loi. Qu'en pensez-vous ?

J.-F.D. : Pour l'instant, mon travail est d'organiser ces états généraux. Pour l'avenir, faut-il continuer ces révisions ? Pour ma part, je me félicite de la possibilité

Nous sommes en train de mettre en place ce que nous avons appelé un comité citoyen des états généraux.

d'organiser régulièrement dans notre pays cet exercice de démocratie sanitaire. Il s'agit d'une rencontre entre experts, responsables politiques et citoyens. C'est un exercice qui me semble important.

Une tribune publiée dans Le Monde, signée notamment par la sociologue Irène Théry, demande que le débat sur la GPA soit ouvert. Faut-il débattre de sujets sur lesquels le gouvernement a clairement exclu - c'est le cas de la GPA - de légiférer ? De même, avez-vous l'intention d'examiner la question de l'anonymat des donneurs de gamètes ?

J.-F.D. : Tous les sujets seront débattus. Nous ne souhaitons pas restreindre les sujets sociaux qui seront abordés au cours de ces états généraux, au cours d'échanges parfois difficiles mais passionnants. Les associations qui le souhaitent seront évidemment reçues au CCNE pour en parler. Pour ma part, j'attends de voir ce qui en ressortira. Où voulons-nous aller demain ? Les réponses à cette question, qui seront esquissées lors de ces états généraux, dépassent la révision immédiate de la loi.

Recueil III par Loup Besmond de Senneville

(1) etatsgenerauxdelabioethique.fr